

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME. SANDRA DALBIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Subvention de fonctionnement 2016 en faveur de l'Association A3 (Association d'Aide aux Aidants naturels de personnes âgées ou personnes handicapées en perte d'autonomie)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'attribuer à l'Association A3 (Association d'Aide aux Aidants naturels de personnes âgées ou personnes handicapées en perte d'autonomie), au titre de l'année 2016, une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 €.

Le montant correspondant à cette participation, soit la somme de 15 000 €, sera financé sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, au chapitre 65, fonction 53, nature 6574, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée